

2021 09 04

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	20

Date de la convocation
10/09/2021

Date d'affichage
10/09/2021

Objet de la délibération
Programme forêt communale de Saône 2022/2023
Plan de relance
Volet forestier



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAONE 25660**

Séance du 16 septembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le seize septembre à dix-huit heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guinemand dans le respect des règles sanitaires en vigueur compte tenu de la crise sanitaire, sous la présidence de M. Benoît VUILLEMIN, Maire

Présents : Marion BELLEVILLE, Lylian CALVAT, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Antoinette LE BRAS, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Franck NICOLAS, Charles-Emmanuel PELLETIER, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN,

Excusés donnant procuration :

Margaux PRAOM donne procuration à Claude GAULARD ;
Nadine SAUVONNET donne pouvoir à Cyril MARECHAL,

Absents : Pascal GAILLARD, Christian PRAOM, Maud WASNER,

Madame Nathalie CASTILLON a été désignée Secrétaire de séance

Sur proposition de la commission Patrimoine et Forêt,

Le Maire informe le Conseil Municipal :

Dans le volet Renouveau Forestier de son Plan de Relance, l'Etat dédie 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler leurs forêts pour garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre.

L'objectif est d'améliorer, adapter ou reconstituer 45 000 hectares de forêts avec environ 50 millions d'arbres. Le volet renouvellement forestier du plan de relance s'inscrit en cohérence avec les priorités de la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique, préparée par les acteurs de la forêt et du bois.

Les aides de l'Etat sont destinées :

- aux peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques :
taux d'aide 80 % ;
- aux peuplements vulnérables aux effets du changement climatique :
taux d'aide 60 % ;
- aux peuplements pauvres :
taux d'aide 60 %.

Dans ce cadre, une commune propriétaire d'une ou de parcelles forestières bénéficiant du régime forestier et ayant un document de gestion durable, peut donner mission dans le cadre d'une prestation à l'ONF, opérateur dont le projet global a été retenu par l'Etat pour reconstituer les peuplements forestiers :

- o soit par plantations en plein pour lesquels sera approuvé le MAA le 29 septembre 2020.
- o soit par plantations par plateau et enrichissement par plateau qui se feront sur présentation de devis et production de factures
- o soit par travaux en faveur des mélanges (nettoisement-dépressage et/ou détournage par éclaircie à bois perdu) qui se feront sur présentation de devis et production de factures.

L'aide de l'Etat bénéficie aux propriétaires forestiers publics ou à leurs groupements dans la limite du plafond *de min/max* entreprises, fixé à 200 000 € au cours des trois derniers exercices fiscaux. Ce plafond pourra être supprimé au cours de l'opération, sous réserve des suites données par les services de la Commission Européenne sur les régimes d'aide notifiés transmis par la DGPE.

Après avoir pris connaissance du projet par l'ONF, lorsqu'une commune candidate à l'AMI Plan de Relance, dans le cadre du projet global déposé par l'ONF et retenu par l'Etat pour reconstituer un peuplement forestier, elle confie les prestations suivantes à l'ONF :

- réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer ;
- préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention ;
- assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues.

Monsieur le Maire explique que la commune peut bénéficier, à ce titre et à travers l'ONF, d'une aide du Plan de Relance qui permettra notamment de combler les dents creuses laissées par les coupes à blanc.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Par 20 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 voix CONTRE

DÉCIDE

- Donner délégation à Monsieur le Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet Renouvellement Forestier du Plan de Relance pour reconstitution des parcelles forestières,
- Désigner l'ONF comme porteur de projet pour réaliser les missions ci-dessus, approuve le montant des travaux estimé à 50 000 € HT et le plan de financement pour l'année 2022/2023,
- Solliciter une subvention de l'Etat
- Autoriser le Maire à signer une convention de mandat autorisant l'ONF à constituer et déposer le dossier de demande d'aides, signer les engagements relatifs au projet et constituer et déposer les demandes de paiement.
- Autoriser Monsieur le Maire à signer une convention d'adhésion aux groupements d'achats
- Autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 16 septembre 2021
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

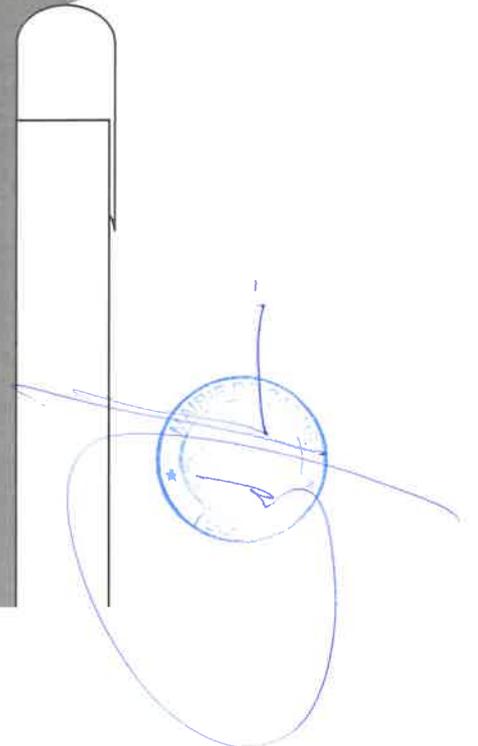
Affiché le

ID : 025-212505325-20210916-20210904-DE



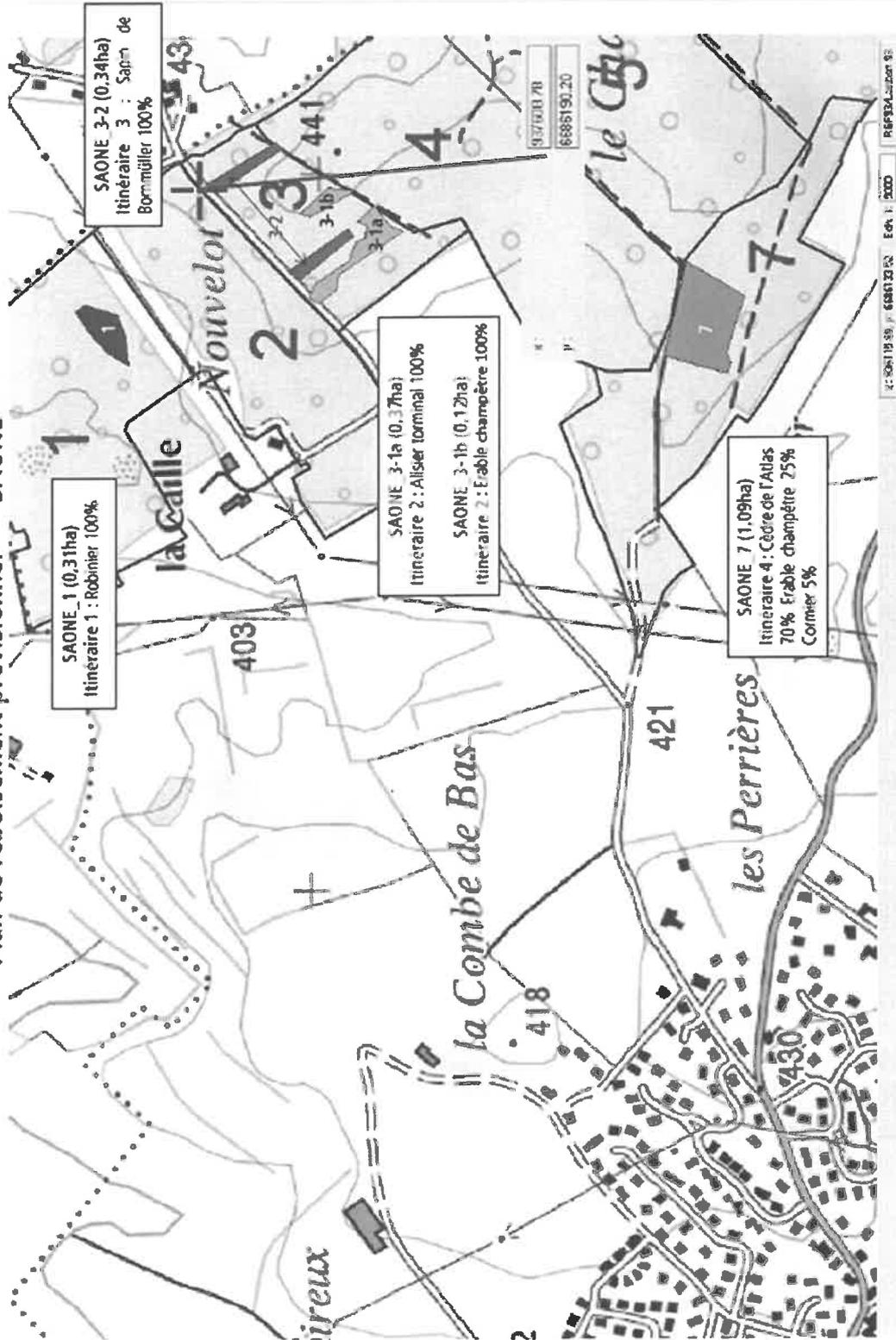
Plan de Relance – Volet Forestier

Forêt communale de Saône – Septembre 2021

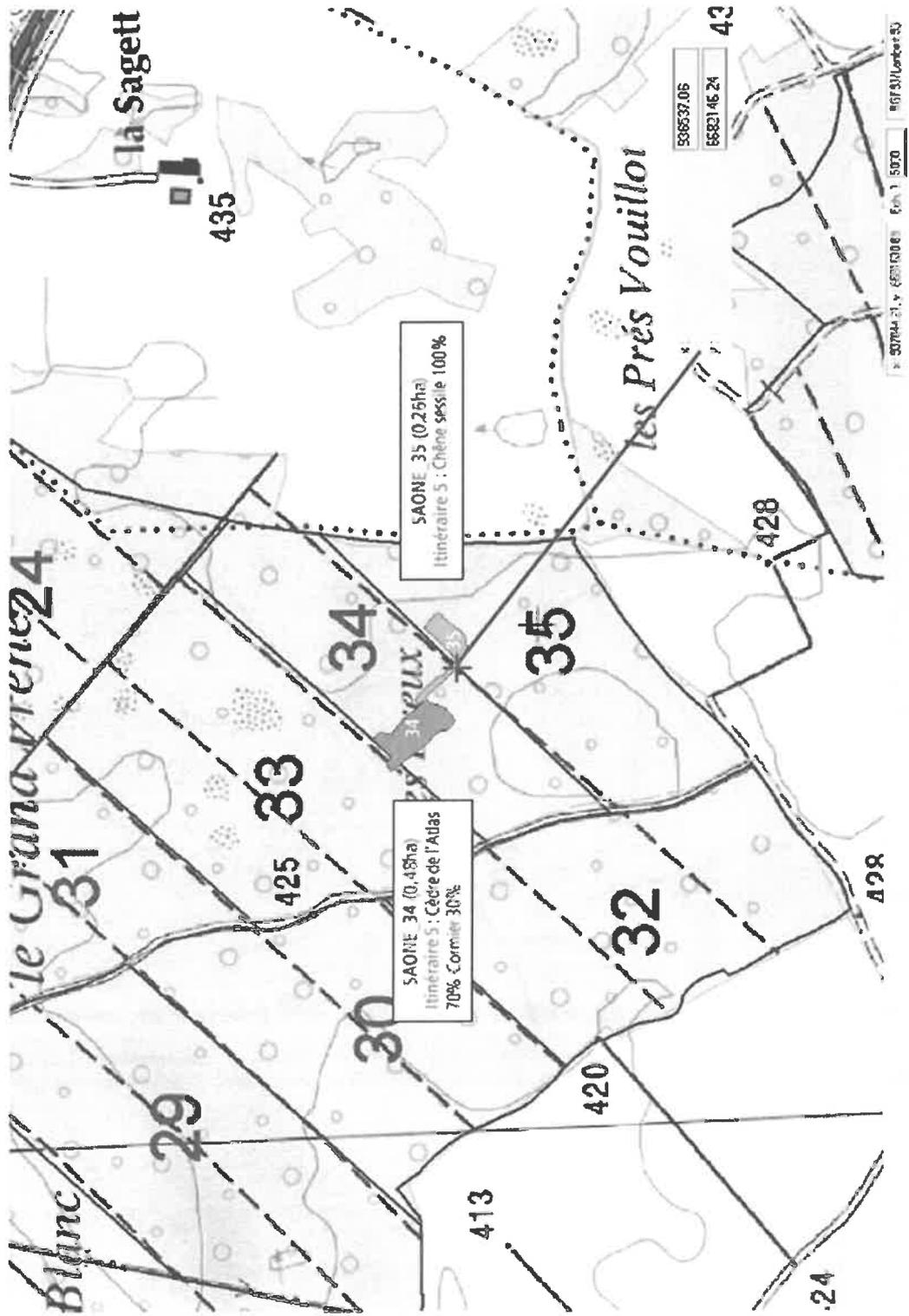


9 îlots de plantation – 3,95 ha

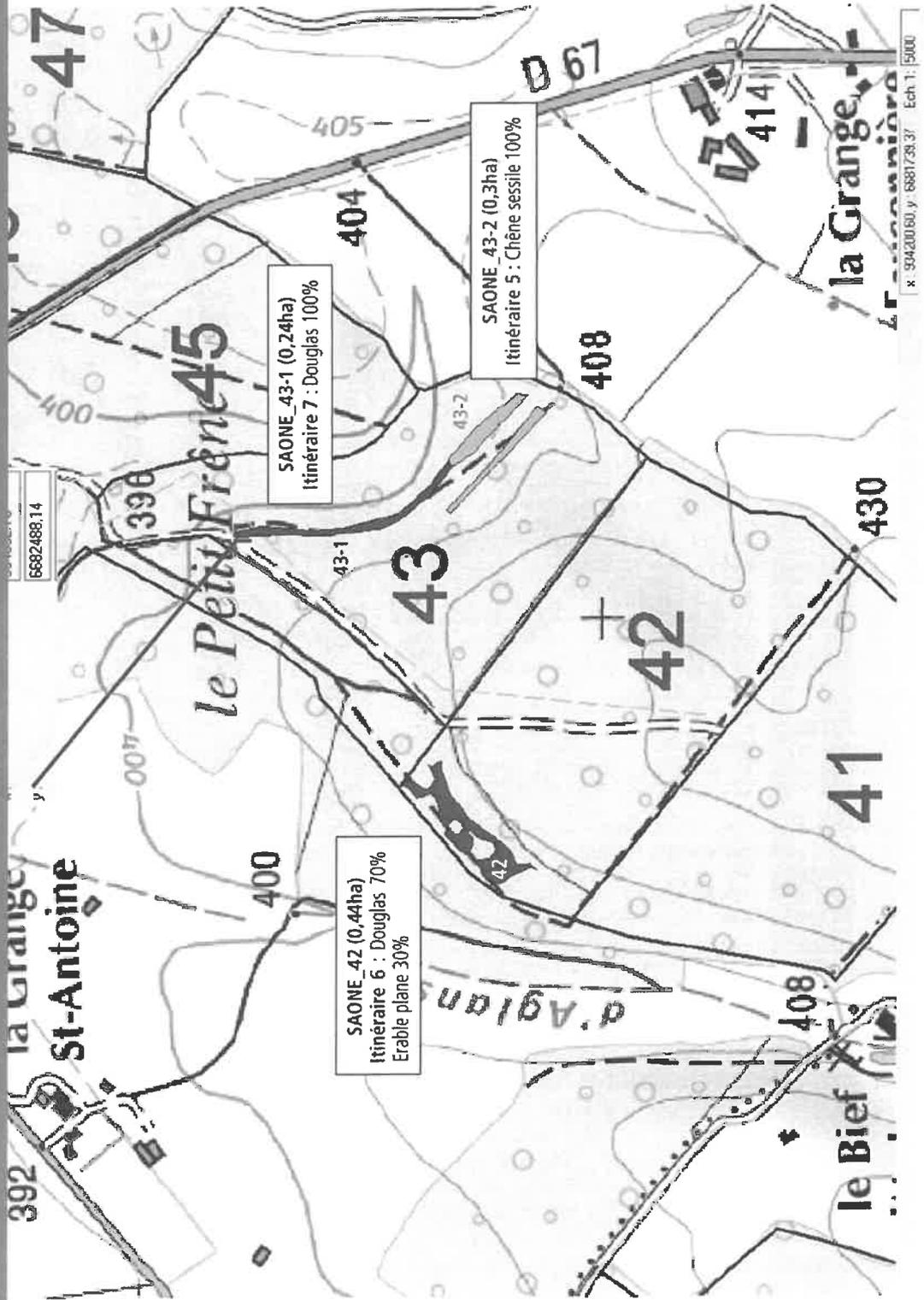
Plan de reboisement prévisionnel - SAONE



9 îlots de plantation



9 îlots de plantation



Résultats du diagnostic – Ilot SAONE_1

- Pas de régénération naturelle présente en quantité suffisante
- Sols assez superficiels (20-40cm)

Les essences possibles :

Plantation :	
Essences sociales :	Essences associées :
Cèdre de l'Atlas	Cormier Erable champêtre
Chêne pubescent	Alisier torminal
Sapin de Bornmuller	Erable à feuilles d'Obier Tilleul à grandes feuilles
Pin laricio de Calabre	Tilleul à petites feuilles Erable plane Merisier
Chêne sessile	Erable sycomore
Chêne pédonculé	
Hêtre	
Mélèze hybride	
Sapin pectiné	

- On propose de retenir donc 1 essence :
- Robinier faux acacia 100%

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 025-212505325-20210916-20210904-DE

Berger
Levrault



Quelles sont ces essences ? – Ilot SAONE_1

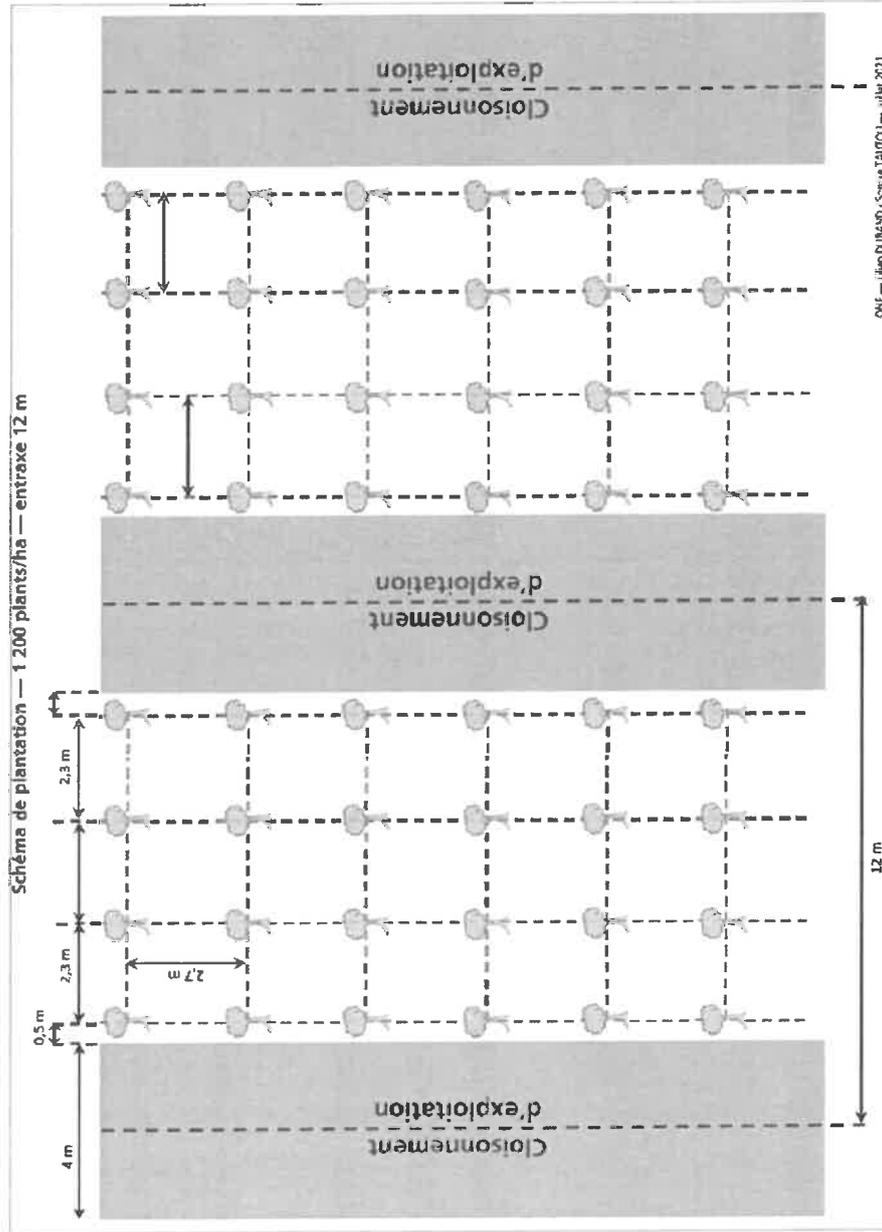


Quel itinéraire sylvicole ? – Ilot SAONE_1

Schéma de plantation : 1 200 plts / ha SAONE

Itinéraire 1

Entraxe des cloisonnements d'exploitation / andains de rémanents variables entre 12m



→ Broyage des bandes de plantation

→ Pas de protection

→ 1200 tiges >> 900 tiges (objectif à 5 ans)

→ Broyage en plein 2 ou 3 ans après la plantation (objectif production de grumettes de Robiniers)

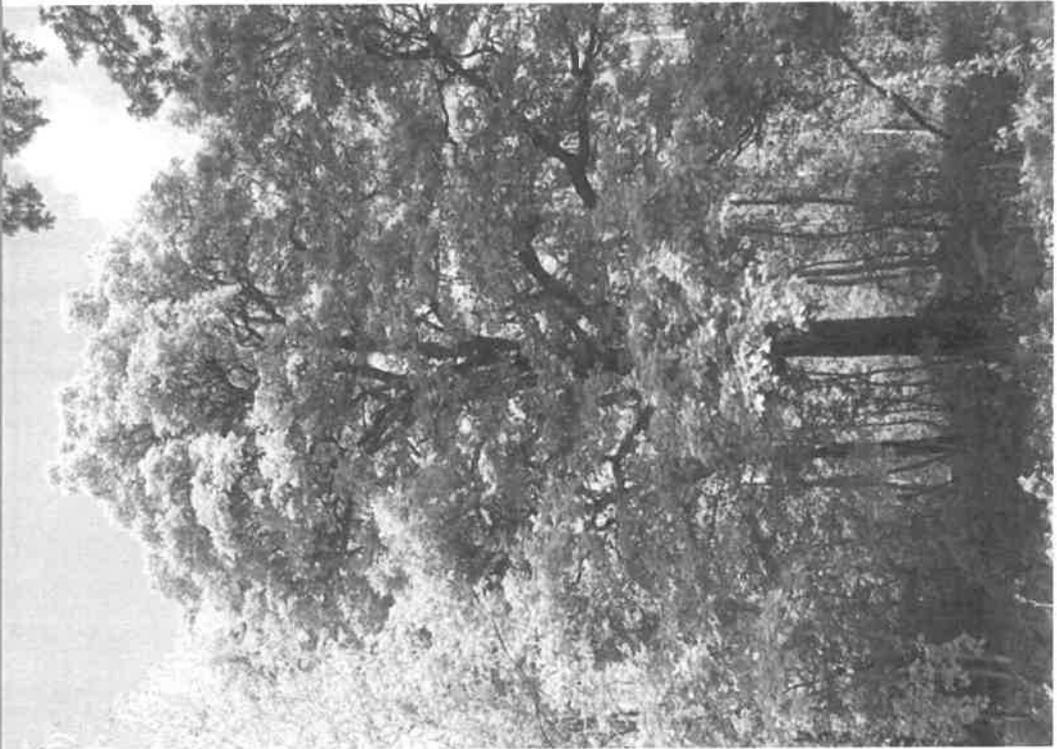
Résultats du diagnostic – Ilot SAONE_3-1

- 2 sous-ilots : SAONE_3-1a et SAONE_3-1b
- Régénération naturelle de sapin pectiné
- Sols moyennement profonds à profonds (>40 cm) avec charge modérée à faible en limons
- Les essences possibles : On propose de retenir 1 essence / ilot :

Plantation :	
Essences sociales :	Essences associées :
Pin maritime	Cormier
Cèdre de l'Atlas	Erable champêtre
Chêne pubescent	Alisier torminal
Sapin de Bornmuller	Erable à feuilles d'Obier
Pin laricio de Corse	Tilleul à grandes feuilles
Pin laricio de Calabre	Tilleul à petites feuilles
Châtaignier	Erable plane
Pin sylvestre	Merisier
Chêne sessile	Erable sycomore
Chêne pédonculé	
Douglas	
Hêtre	
Méleze hybride	
Sapin pectiné	

- Alisier torminal 100 % sur 3-1a
- Erable champêtre 100 % sur 3-1b

Quelles sont ces essences ? – Ilot SAONE_3-1



Résultats du diagnostic – Ilot SAONE_3-2

- 2 ilots : SAONE_3-2a et SAONE_3-2b
- Régénération naturelle de sapin pectiné
- Sols moyennement profonds à profonds (>40 cm), hétérogène.
- Les essences possibles :

Plantation :

Essences sociales :

Cormier

Cèdre de l'Atlas Erable champêtre

Chêne pubescent Alisier torminal

Sapin de Bornmuller Erable à feuilles d'Obier

Tilleul à grandes feuilles

Pin laricio de Calabre Tilleul à petites feuilles

Erable plane

Merisier

Chêne sessile Erable sycomore

Chêne pédonculé

Hêtre

Mélèze hybride

Sapin pectiné

- On propose de retenir 1 essence :

- Sapin de Bornmüller 100%

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 025-212505325-20210916-20210904-DE

Berger
Levrault



Quelles sont ces essences ? – Ilot SAONE_3-2

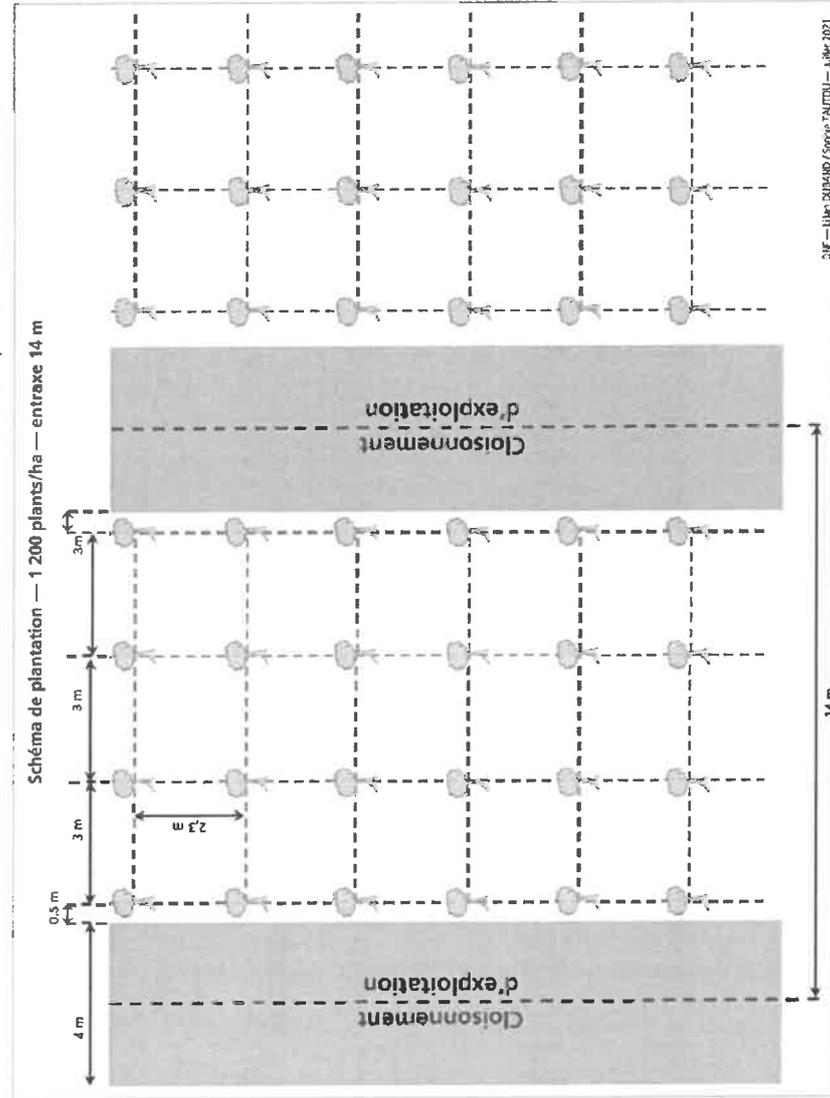


Quel itinéraire sylvicole ? – Ilot SAONE_3-2

Schéma de plantation : 1 200 plts / ha
SAONE

Itinéraire 3

Entraxe des cloisonnements d'exploitation / andains de rémanents environ 14m



→ Pas de broyage

→ Pas de protection

→ Sapin pectiné
spontané conservés
au titre du mélange

→ 1200 tiges/ha >>
900 tiges (objectif à
5 ans)

Résultats du diagnostic – Ilot SAONE_7

- Régénération naturelle en quantité insuffisante
- Sols superficiels à moyennement profonds (20-60 cm)
- Les essences possibles :
 - On propose de retenir 3 essences :

Plantation :	
Essences sociales :	Essences associées :
Cèdre de l'Atlas	Cormier
Chêne pubescent	Erable champêtre
Sapin de Bornmuller	Alisier torminal
Pin laricio de Calabre	Erable à feuilles d'Obier
	Tilleul à grandes feuilles
	Tilleul à petites feuilles
	Erable plane
	Merisier
Chêne sessile	Erable sycomore
Chêne pédonculé	
Hêtre	
Mélèze hybride	
Sapin pectiné	

- Cèdre de l'Atlas 70%

- Erable champêtre 25% (placeaux)

- Cormier 5% (placeaux)

Quelles sont ces essences ? – Ilot SAONE_7

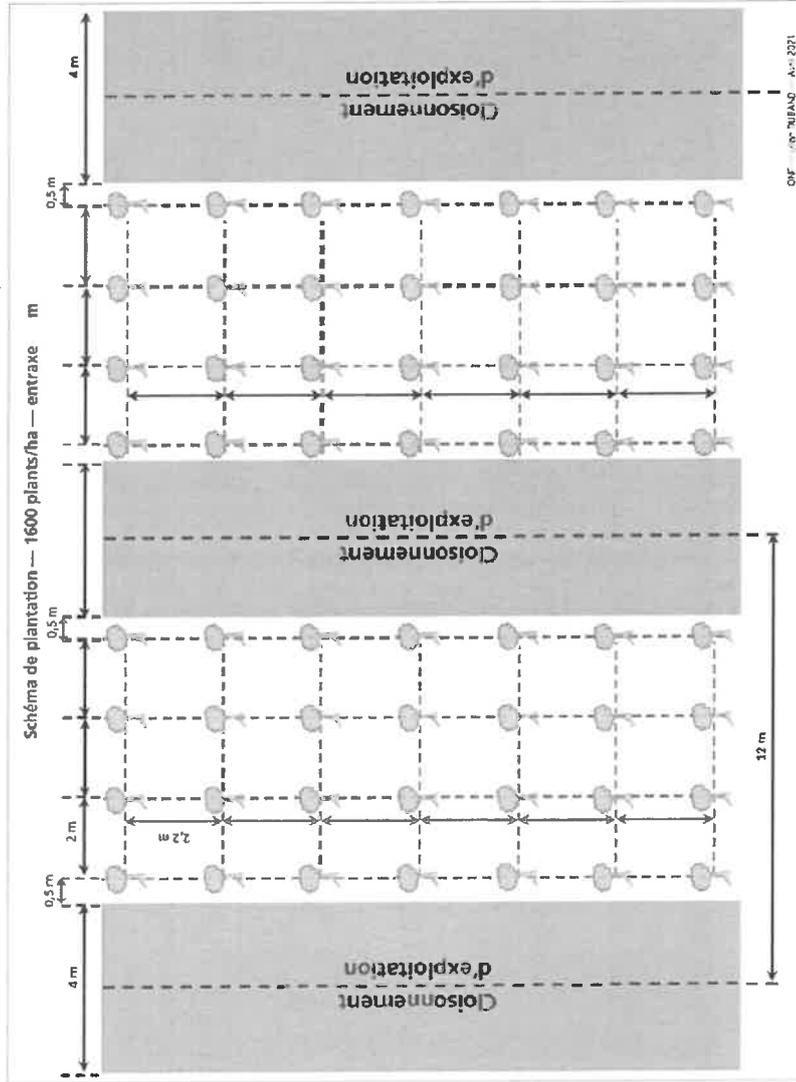


Quel itinéraire sylvicole ? – Ilot SAONE_7

Schéma de plantation : 1 600 plts / ha SAONE

Itinéraire 4

Entraxe des cloisonnements d'exploitation / andains de rémanents environ 12m



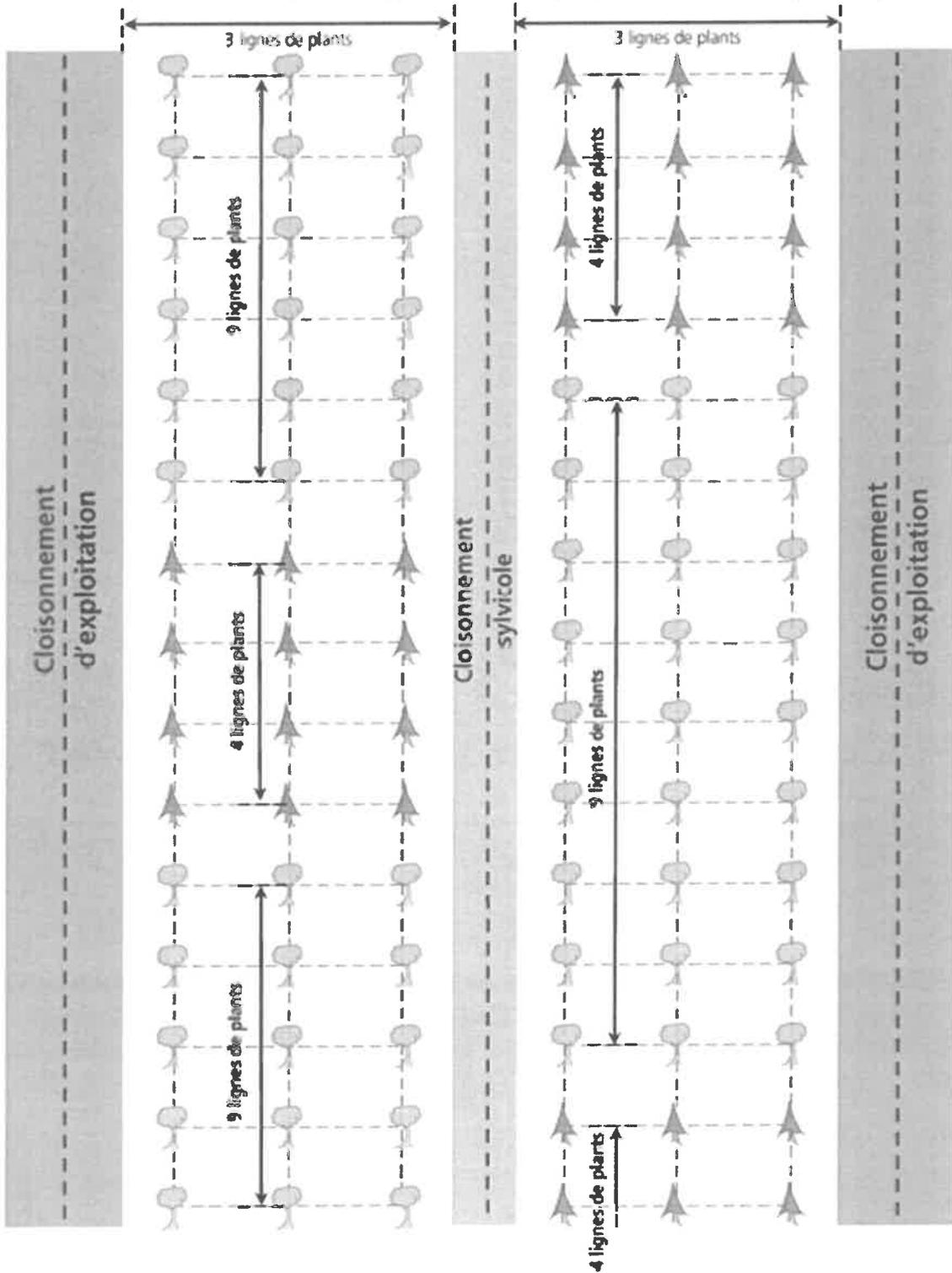
→ Broyage des bandes de plantation

→ Protection contre le gibier (gaine)

→ Potets travaillés

→ 1600 tiges/ha >> 900 tiges (objectif à 5 ans)

Schéma de plantation en plein — apport de mélange par placeaux — 3 lignes de plants



Résultats du diagnostic – Ilot SAONE_34

- Régénération naturelle de sapin pectiné mais présente en quantité insuffisante
- Sols assez superficiels (20-40cm)
- Les essences possibles : On propose de retenir 2 essences :

Plantation :

Essences sociales :	Essences associées :
Cèdre de l'Atlas	Cormier
Chêne pubescent	Erable champêtre
Sapin de Bornmuller	Alisier torminal
Pin laricio de Calabre	Erable à feuilles d'Obier
	Tilleul à grandes feuilles
	Tilleul à petites feuilles
	Erable plane
	Merisier
Chêne sessile	Erable sycomore
Chêne pédonculé	
Hêtre	
Mélèze hybride	
Sapin pectiné	

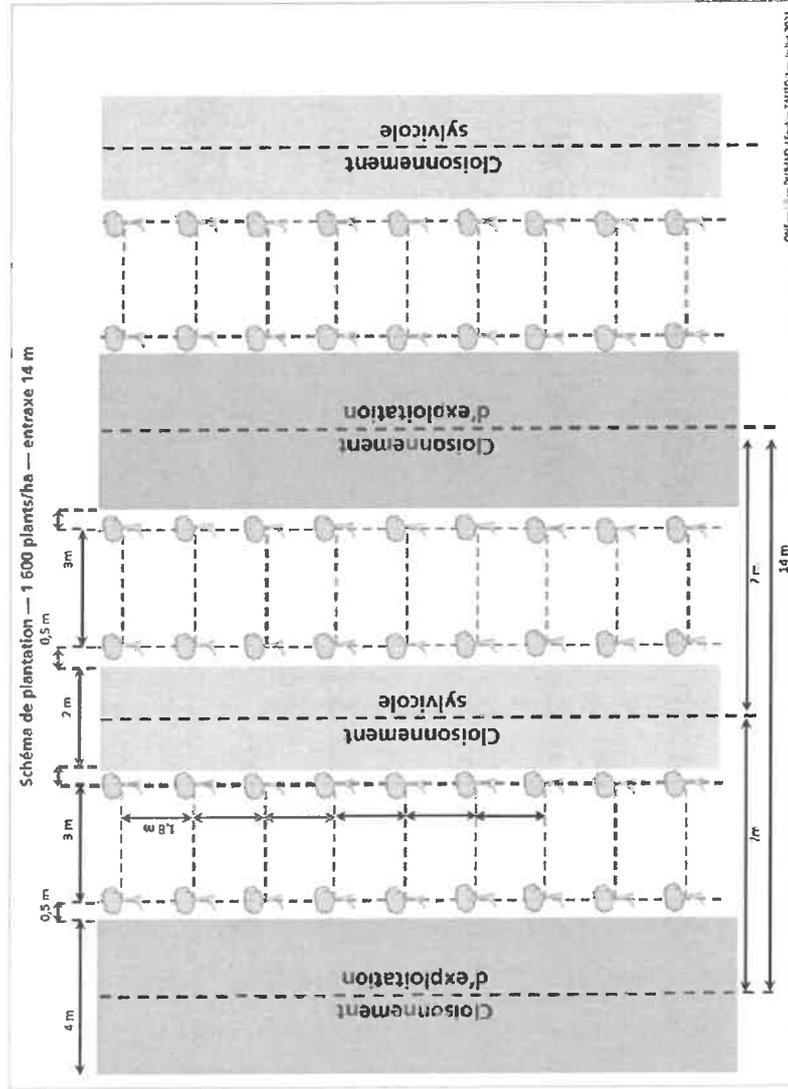
- Cèdre de l'Atlas 70%
- Cormier 30% (placeaux)

Quel itinéraire sylvicole ? – Ilot SAONE_34

Schéma de plantation : 1 600 plts / ha SAONE

Itinéraire 5

Entraxe des cloisonnements d'exploitation / andains de rémanents environ 14m



→ Broyage des bandes de plantation

→ Protection contre le gibier (gaine)

→ Potets travaillés

→ 1600 tiges/ha >> 900 tiges (objectif à 5 ans)

Résultats du diagnostic – Ilot SAONE_35

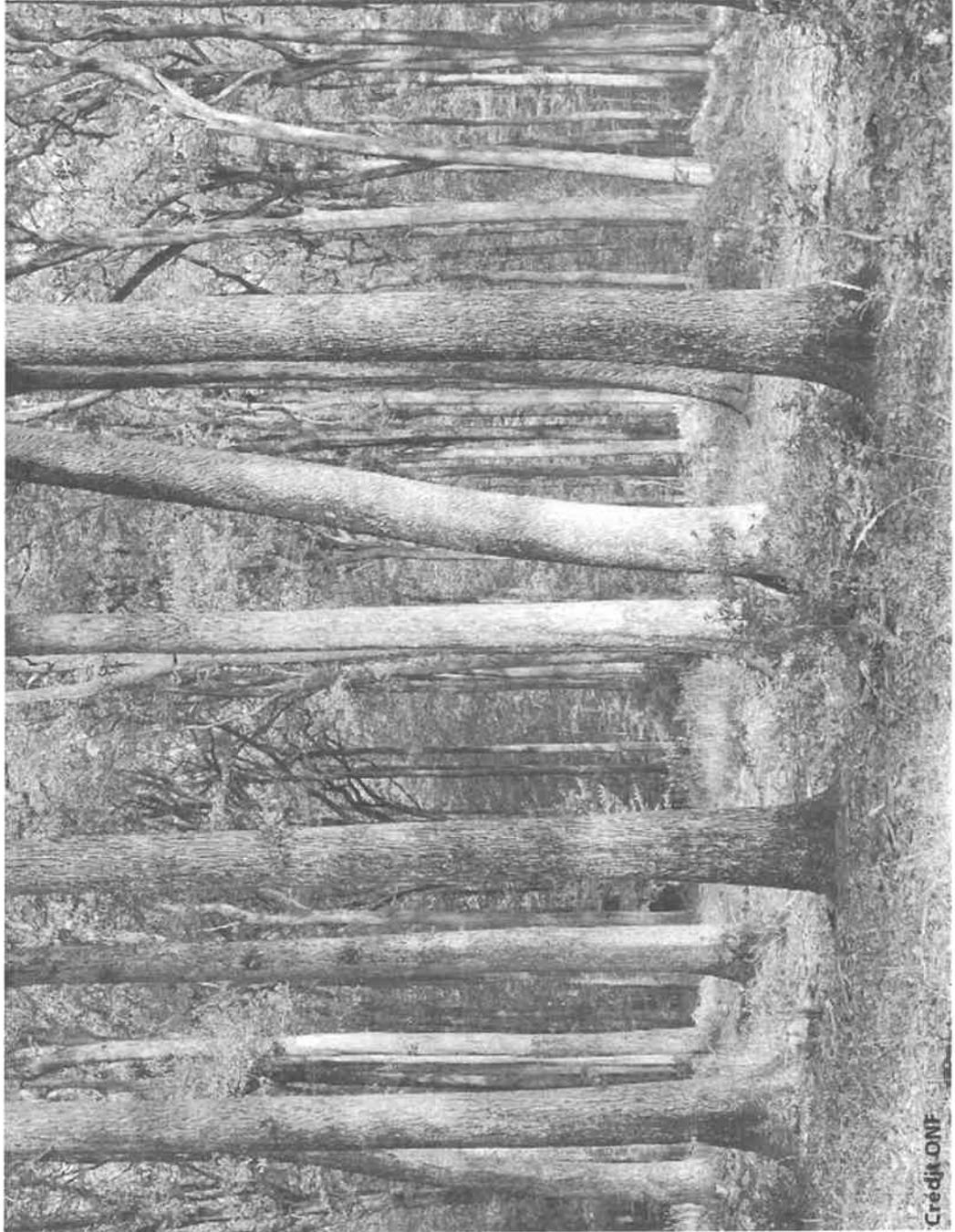
- Régénération naturelle en quantité insuffisante
- Sols moyennement profonds de 40 à 80 cm avec plus ou moins de limons
- Les essences possibles : On propose de retenir 1 essence :

Plantation :

Essences sociales :	Essences associées :
Pin maritime	Cormier
Cèdre de l'Atlas	Erable champêtre
Chêne pubescent	Alisier torminal
Sapin de Bornmuller	Erable à feuilles d'Obier
Pin laricio de Corse	Tilleul à grandes feuilles
Pin laricio de Calabre	Tilleul à petites feuilles
Châtaignier	Erable plane
Pin sylvestre	Merisier
Chêne sessile	Erable sycomore
Chêne pédonculé	
Douglas	
Hêtre	
Mélèze hybride	
Sapin pectiné	

- **Chêne sessile 100%**

Quelles sont ces essences ? – Ilot SAONE_35



Credit ONF

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 025-212505325-20210916-20210904-DE

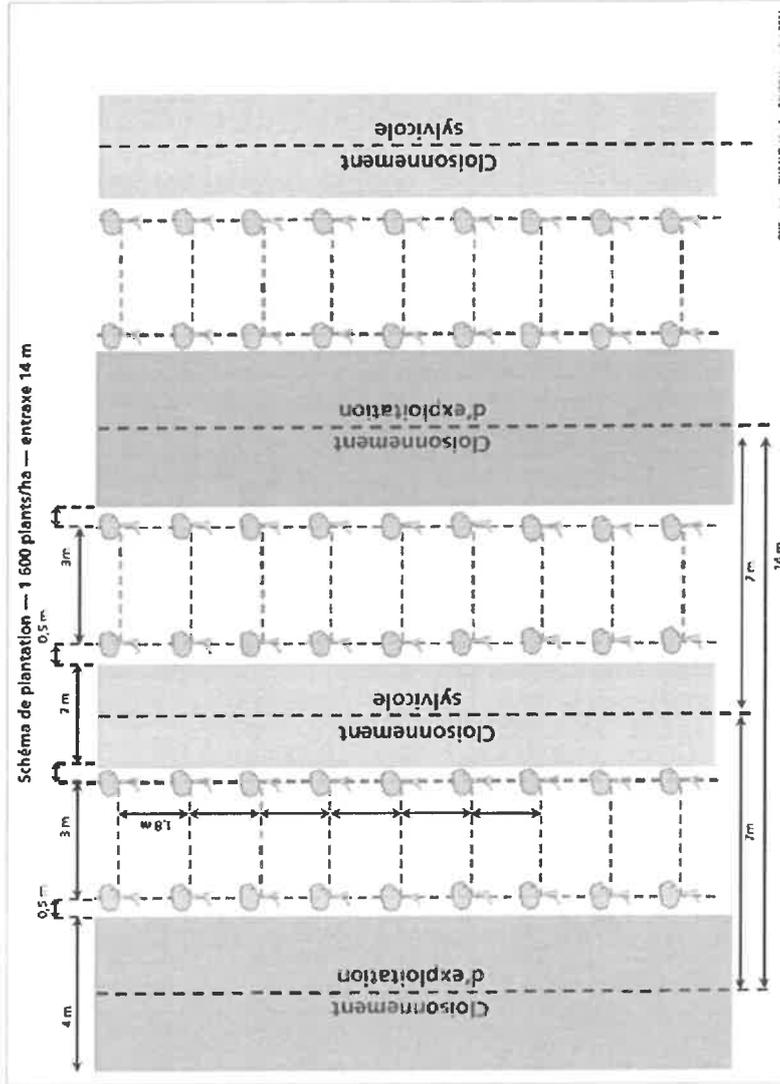
Quel itinéraire sylvicole ? – Ilot SAONE_35

Schéma de plantation : 1 600 plts / ha

SAONE

Itinéraire 5

Entraxe des cloisonnements d'exploitation / andains de rémanents environ 14m



→ Broyage des bandes de plantation

→ Protection contre le gibier (gaine)

→ Potets travaillés

→ 1600 tiges/ha >> 900 tiges (objectif à 5 ans)

Résultats du diagnostic – Ilot SAONE_42

- Régénération naturelle en quantité insuffisante
- Sols moyennement profonds à profonds de 40 à 80 cm avec plus ou moins de limons

Les essences possibles :

Plantation :	
Essences sociales :	Essences associées :
Pin maritime	Cormier
Cèdre de l'Atlas	Erable champêtre
Chêne pubescent	Alisier torminal
Sapin de Bornmuller	Erable à feuilles d'Obier
Pin laricio de Corse	Tilleul à grandes feuilles
Pin laricio de Calabre	Tilleul à petites feuilles
Châtaignier	Erable plane
Pin sylvestre	Merisier
Chêne sessile	Erable sycomore
Chêne pédonculé	
Douglas	
Hêtre	
Mélèze hybride	
Sapin pectiné	

On propose de retenir 2 essences

- Douglas 70%
- Erable plane 30%

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 025-212505325-20210916-20210904-DE

Berger
Levrault



Quelles sont ces essences ? – Ilot SAONE_42

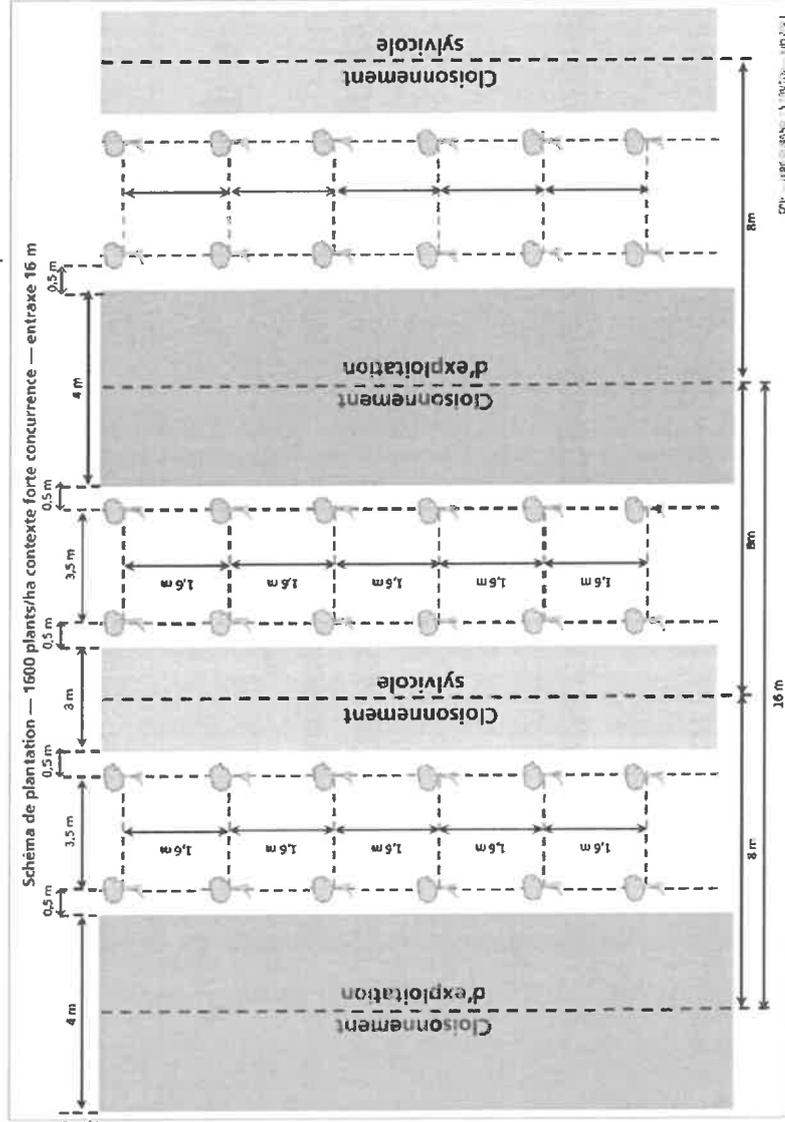


Quel itinéraire sylvicole ? – Ilot SAONE_42

Schéma de plantation : 1 600 plts / ha SAONE

Itinéraire 6

Entraxe des cloisonnements d'exploitation / andains de rémanents environ 16m



→ Broyage des bandes
de plantation

→ Pas de protection

→ 1600 tiges/ha >>
900 tiges (objectif à
5 ans)

Résultats du diagnostic – Ilot SAONE_43-1

- Régénération naturelle en quantité insuffisante
- Sols moyennement profonds à profonds de 40 à 80 cm avec plus ou moins de limons
- Les essences possibles : On propose de retenir 1 essence :

Plantation :

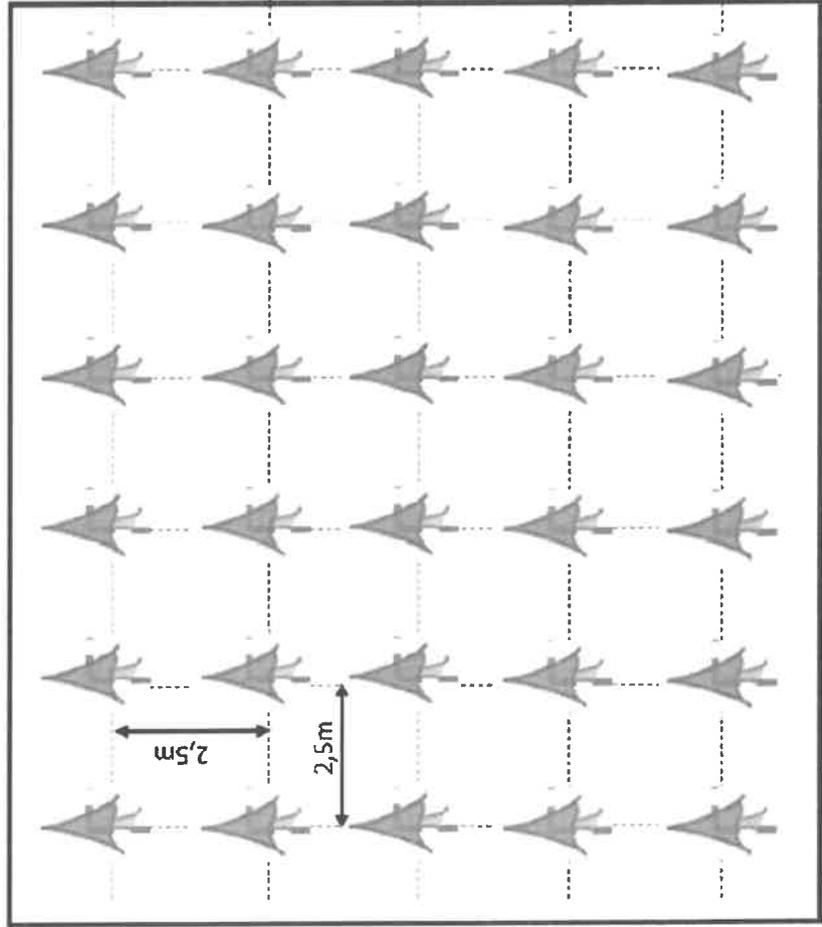
Essences sociales :	Essences associées :
Pin maritime	Cormier
Cèdre de l'Atlas	Erable champêtre
Chêne pubescent	Alisier torminal
Sapin de Bornmüller	Erable à feuilles d'Obier
Pin laricio de Corse	Tilleul à grandes feuilles
Pin laricio de Calabre	Tilleul à petites feuilles
Châtaignier	Erable plane
Pin sylvestre	Merisier
Chêne sessile	Erable sycomore
Chêne pédonculé	
Douglas	
Hêtre	
Mélèze hybride	
Sapin pectiné	

- Douglas 100%

Quel itinéraire sylvicole ? – Ilot SAONE_43-1

Schéma de plantation : 1 600 plts / ha
SAONE

Absence c



→ Pas de broyage

→ Pas de protection

→ 1600 tiges/ha >>
900 tiges (objectif à
5 ans)

Résultats du diagnostic – Ilot SAONE_43-2

- 2 ilots : SAONE_43-2a et SAONE_43-2b
- Régénération naturelle présente en quantité insuffisante
- Sols moyennement profonds à profonds de 40 à 80 cm avec plus ou moins de limons
- Les essences possibles : On propose de retenir 1 essence :

Plantation :	
Essences sociales :	Essences associées :
Pin maritime	Cormier
Cèdre de l'Atlas	Erable champêtre
Chêne pubescent	Alisier torminal
Sapin de Bornmuller	Erable à feuilles d'Obier
Pin laricio de Corse	Tilleul à grandes feuilles
Pin laricio de Calabre	Tilleul à petites feuilles
Châtaignier	Erable plane
Pin sylvestre	Merisier
Chêne sessile	Erable sycomore
Chêne pédonculé	
Douglas	
Hêtre	
Mélèze hybride	
Sapin pectiné	

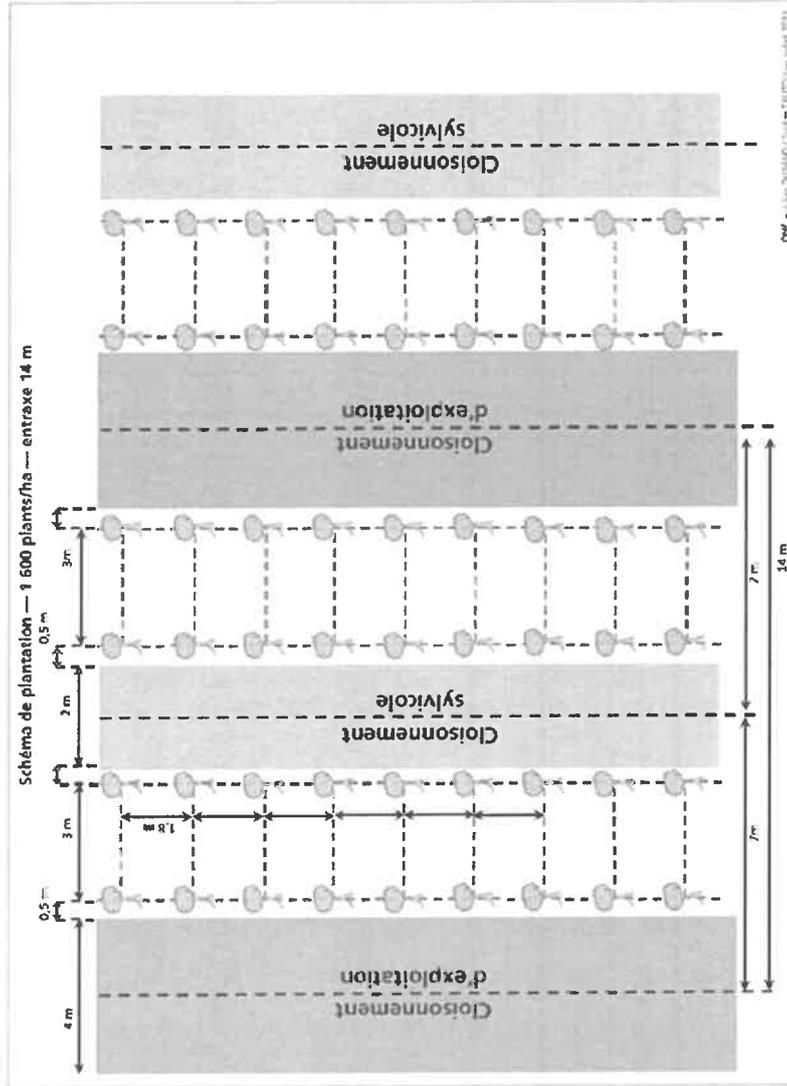
- Chêne sessile

Quel itinéraire sylvicole ? – Ilot SAONE_43-2

Schéma de plantation : 1 600 plts / ha
SAONE

Itinéraire 5

Entraxe des cloisonnements d'exploitation / andains de rémanents environ 14m



→ Pas de broyage

→ Pas de protection

→ 1600 tiges/ha >>
900 tiges (objectif à 5 ans)

Analyse économique

PLAN DE FINANCEMENT		total	€/ha
MAA	20 845,53 €	20 845,53 €	
Financier privé			
Autre financeur	5 211,38 €	5 211,38 €	
Montant calculé des dépenses	26 056,92 €		6 596,69
Montant prévisionnel total de subvention	20 845,53 €		5 277,35

Reste à charge pour la commune par hectare : environ 1 300 €/ha

Attention, cela ne prend pas en compte les travaux complémentaires nécessaires à la plantation qui ne sont pas subventionnés ou bien estimé très en deçà des coûts réels (broyage en bande, potets travaillés, protections)
+ 22 000 €

Montants indicatifs qui dépendront des prix issus des consultations d'entreprise



Cartes de compatibilité climatique : horizon 2050 et 2070

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

Berger
Levrault

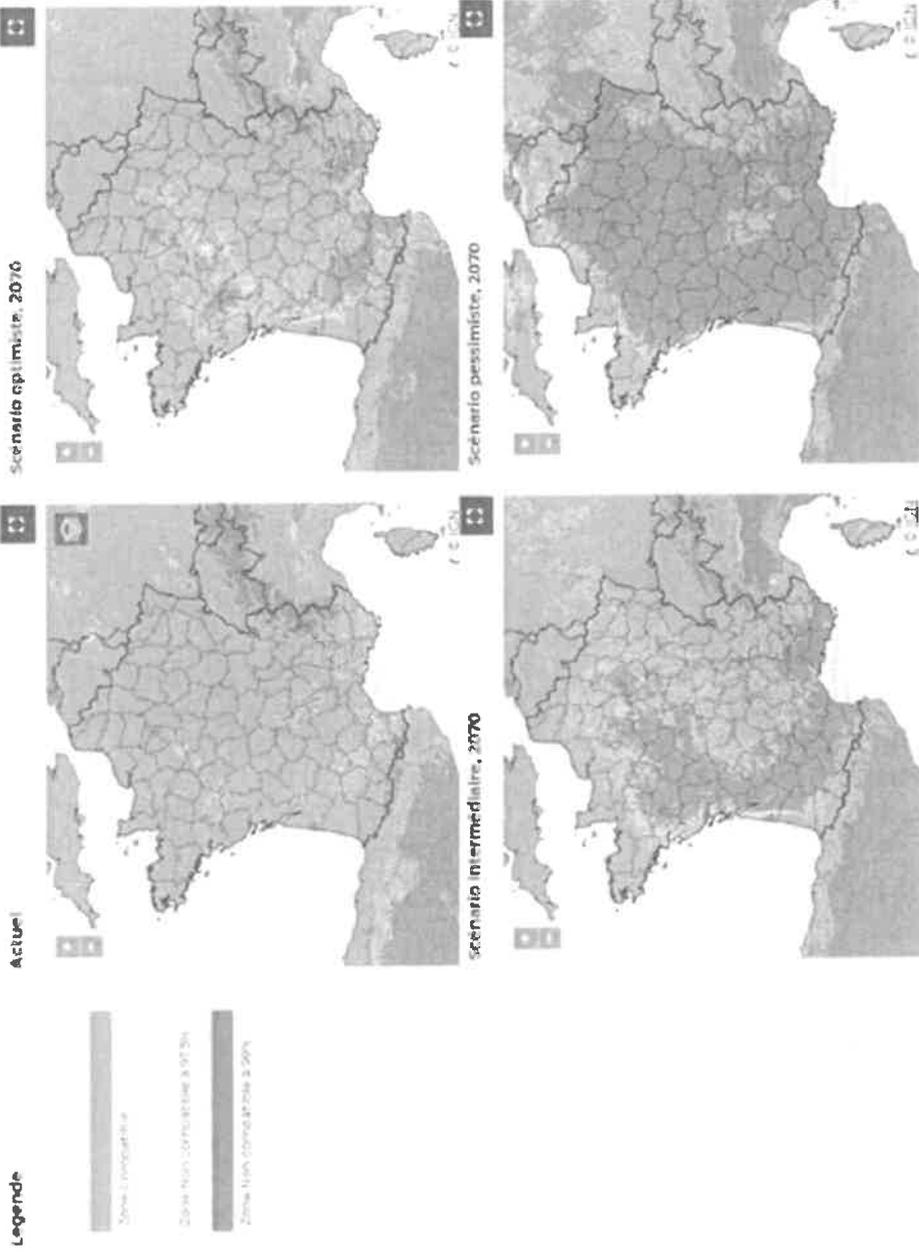
ID : 025-212505325-20210916-20210904-DE

Chêne sessile



horizon 2050

Chêne sessile



horizon 2070

Sapin pectiné

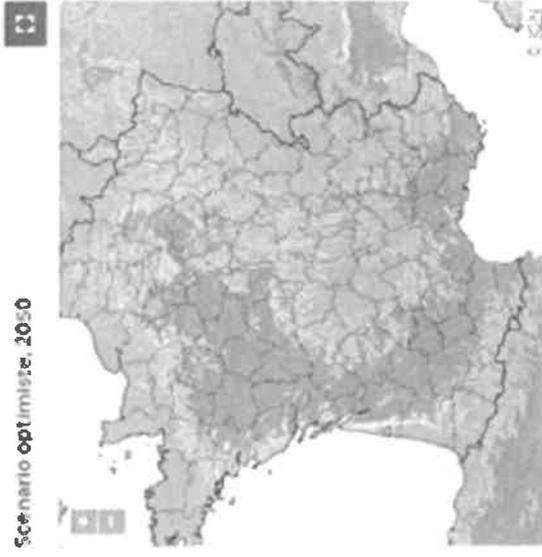
Légende



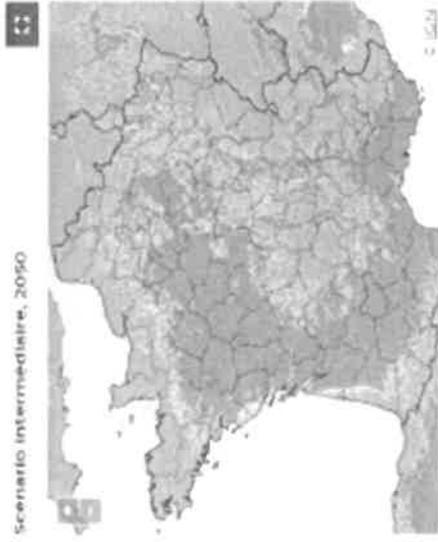
Actuel



Scenario optimiste, 2050



Scenario Intermediaire, 2050

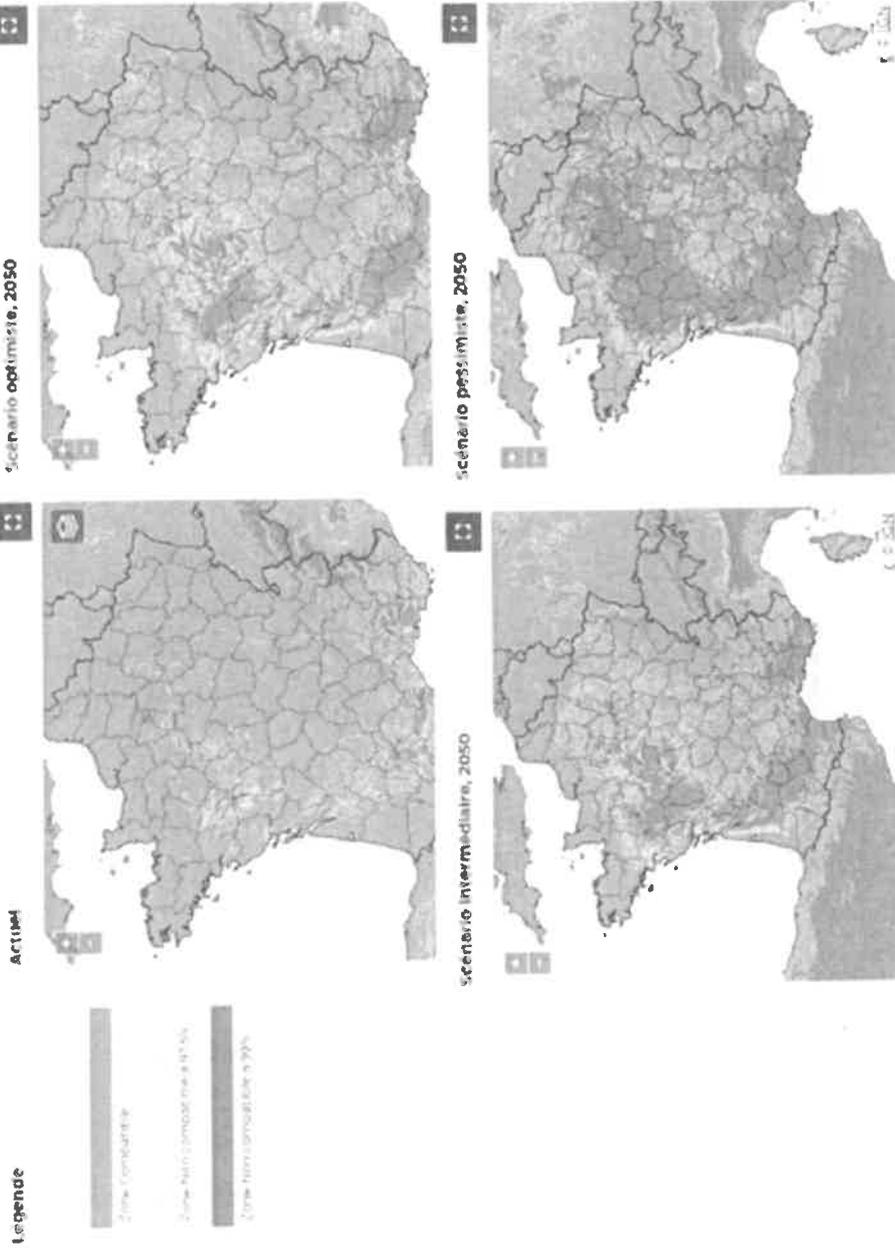


Scenario pessimiste, 2050



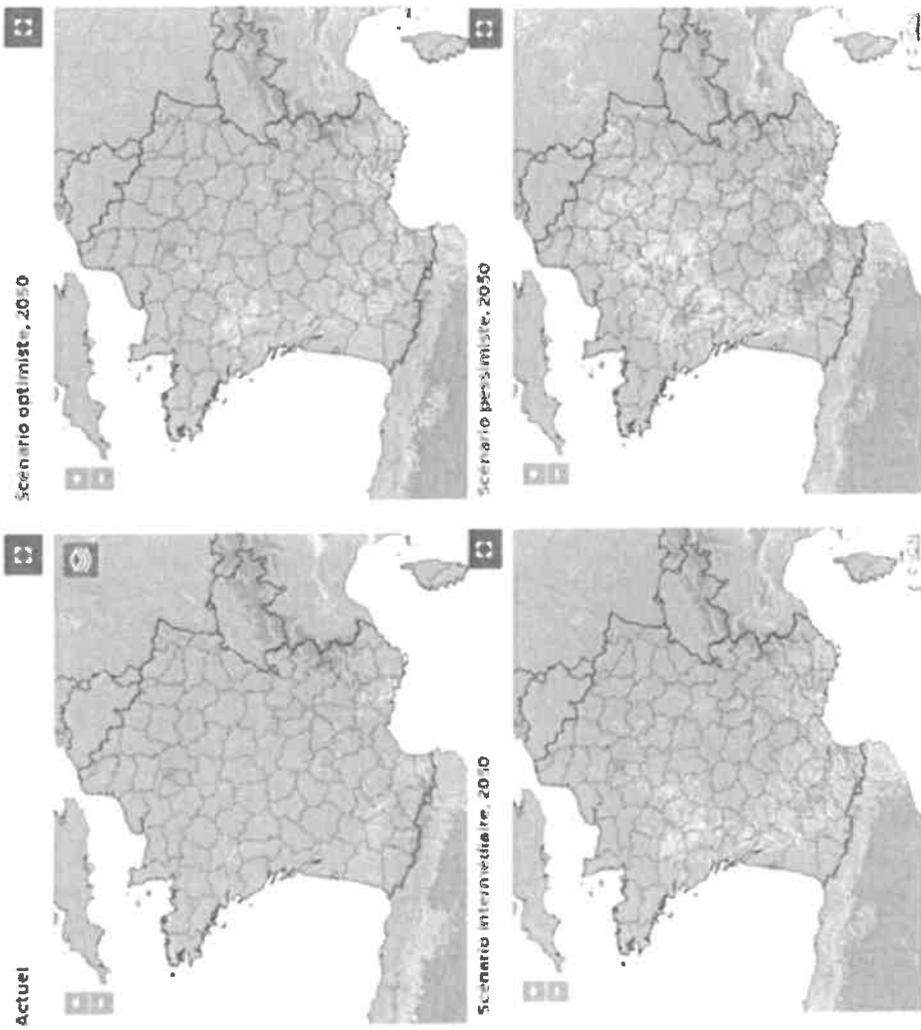
horizon 2050

Hêtre



horizon 2050

Chêne pédonculé



horizon 2050

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le

ID : 025-212505325-20210916-20210904-DE

Berger
Levrault



Merci de votre attention

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le



ID : 025-212505325-20210916-20210904-DE

Plan de relance - Commune de SAONE (25) Travaux prévus

SAONE_1 (0,31 ha) - parcelle 1

- Travaux préparatoires à la plantation :
 - Broyage des bandes de plantation ;
- Fourniture et mise en place de plants :
 - Schéma à 1 200plt/ha : cloisonnements d'exploitation (andains de rémanents) entraxe environ 12m / bande de 4 lignes de plants (2,7 x 2,3m) - **Itinéraire 1**
 - Robinier faux acacia - 100%
- Suite de l'itinéraire technique après plantation :
 - Broyage en plein à 2 au 3 ans.
Afin d'améliorer la densité et la reprise de la plantation de Robinier, il est prévu un broyage de la végétation 2 à 3 ans après la plantation. Cette opération doit assurer une densité minimale suffisante pour avoir la qualité de conformation des Robiniers nécessaire à l'objectif de produire des grumettes (la station est suffisamment favorable pour ne pas se limiter à un objectif de production de piquets).

SAONE 3-1 (0,49 ha)

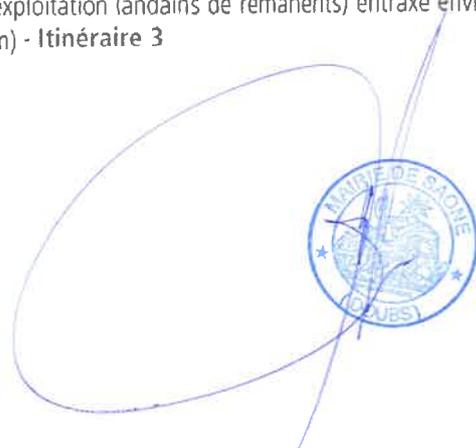
Il s'agit de 2 ilots:

- SAONE_3-1a : 0,37ha,
- SAONE_3-1b : 0,12ha
- Fourniture et mise en place de plants :
 - Schéma à 800plt/ha : cloisonnements d'exploitation (andains de rémanents) entraxe environ 14m / bande de 4 lignes de plants (3 x 3,5m) - **Itinéraire 2**
 - 3-1a (0,37ha) : Alisier torminal – 100%
 - 3-1b (0,12ha) : Erable champêtre - 100%

SAONE_3-2 (0,34 ha)

Il s'agit de 2 ilots:

- SAONE_3-2a : 0,17ha,
- SAONE_3-2b : 0,17ha
- Fourniture et mise en place de plants :
 - Schéma à 1 200plt/ha : cloisonnements d'exploitation (andains de rémanents) entraxe environ 14m - bande de 4 lignes de plants (3 x 2,3m) - **Itinéraire 3**
 - Sapin Bornmüller - 100%



SAONE_7 (1,09 ha)

- Travaux préparatoires à la plantation :
 - Broyage des bandes de plantation
 - Préparation du sol avec réalisation de potets travaillés
- Fourniture et mise en place de plants :
 - Schéma à 1 600plt/ha : cloisonnements d'exploitation (andain de rémanents) entraxe environ 10-12m / bande de 4 lignes de plants (2,3 x 2m) - **Itinéraire 4**
 - Cèdre - 70%
 - Erable champêtre - 25% (plateau)
 - Cormier - 5% (plateau)
- Protection contre le gibier : fourniture et pose d'une gaine pour protéger tous les plants

SAONE_34 (0,48 ha)

- Travaux préparatoires à la plantation :
 - Broyage des bandes de plantation
 - Préparation du sol avec réalisation de potets travaillés
- Fourniture et mise en place de plants :
 - Schéma à 1 600plt/ha : cloisonnements d'exploitation (andains de rémanents) entraxe environ 14m / bande de 2 lignes de plants (1,8 x 3m) - **Itinéraire 5**
 - Cèdre - 70%
 - Cormier - 30% (plateau)
- Protection contre le gibier : fourniture et pose d'une gaine pour protéger tous les plants

SAONE_35 (0,26 ha)

- Travaux préparatoires à la plantation :
 - Broyage des bandes de plantation
 - Préparation du sol avec réalisation de potets travaillés
- Fourniture et mise en place de plants :
 - Schéma à 1 600plt/ha : cloisonnements d'exploitation (andains de rémanents) entraxe environ 14m / bande de 2 lignes de plants (1,8 x 3m) - **Itinéraire 5**
 - Chêne sessile - 100%
- Protection contre le gibier : fourniture et pose d'une gaine pour protéger tous les plants

SAONE_42 (0,44 ha)

- Travaux préparatoires à la plantation :
 - Broyage des bandes de plantation
- Fourniture et mise en place de plants :

- Schéma à 1 600plt/ha : cloisonnements d'exploitation (andains de rémanents) entraxe 16m / bande de 2 de plants (3,5 x 1,6m) - **Itinéraire 6**
- Douglas - 70%
- Erable plane - 30%

SAONE_43-1 (0,24 ha)

- Fourniture et mise en place de plants :
 - Schéma à 1 600plt/ha : 1 andain / cloisonnement d'exploitation en lisière de trouée (sur la longueur) - plantation en plein (2,5 x 2,5) - **Itinéraire 7**
 - Douglas - 100%

SAONE_43-2 (0,3 ha)

Il s'agit de 2 ilots:

- SAONE_43-2a : 0,17ha,
- SAONE_43-2b : 0,13ha

- Fourniture et mise en place de plants :
 - Schéma à 1 600plt/ha : cloisonnements d'exploitation (andains de rémanents) entraxe environ 14m / bande de 2 lignes de plants (1,8 x 3m) - **Itinéraire 5**
 - Chêne sessile - 100%

Il est rappelé qu'il s'agit d'une prévision des travaux nécessaires au reboisement des trouées identifiées. Cette prévision pourra évoluer en fonction de la dynamique de la végétation, de la disponibilité en plants dans les essences envisagées, etc.

Le, à

Visa du propriétaire

Envoyé en préfecture le 21/09/2021

Reçu en préfecture le 21/09/2021

Affiché le



ID : 025-212505325-20210916-20210904-DE